

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉON-LE-GRAND
M.R.C. DE MASKINONGÉ

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU VENDREDI 3 OCTOBRE 2025

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Léon-le-Grand, tenue le 3 octobre 2025, à treize heures. Cette séance a été tenue à la salle du conseil, située au 52, rue de la Fabrique, à Saint-Léon-le-Grand.

Sont présents: Madame Marilyne Gélinas, maire
Monsieur Christian Charette, conseiller Siège numéro 1
Madame Marjolaine Poudrier, conseillère Siège numéro 2
Monsieur Pascal Trudel, conseiller Siège numéro 3
Monsieur Charles Charette, conseiller Siège numéro 4
Madame Louise Ferron, conseillère Siège numéro 5
Madame Carine Dubé, conseiller Siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum.

RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal, étant tous présents, les conseillers renoncent à l'avis de convocation.

1. Ouverture de la séance

211-2025 La séance de la réunion extraordinaire du vendredi 3 octobre 2025 est ouverte à 13h00 par Mme Marilyne Gélinas, maire de Saint-Léon-le-Grand. Mme Viviane Vertefeuille, directrice générale et greffière-trésorière adjointe, fait fonction de secrétaire. Il est proposé par Madame Marjolaine Poudrier, appuyé par Monsieur Charles Charette et il est résolu que ces conditions d'ouvertures de séance sont acceptées.

2. Adoption de l'ordre du jour

212-2025 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Pascal Trudel, appuyé par Monsieur Christian Charette et il est résolu que le conseil accepte l'ordre du jour tel que présenté;

- 1.- Ouverture de la séance
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Travaux réfection du rang de l'Isle – Contrôle qualitatif – Mandat à AtkinsRéalis
- 4.- Autorisation de dépenses - Nettoyage du site de traitement des eaux usées, des stations de pompage et nettoyage de ponceaux
- 5.- Période de questions
- 6.- Clôture de la séance

3. Travaux réfection du rang de l'Isle – Contrôle qualitatif – Mandat à AtkinsRéalis

213-2025 CONSIDÉRANT que le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de réfection du rang de l'Isle est nécessaire à l'obtention d'une attestation de conformité des travaux ;

POUR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ par Madame Marjolaine Poudrier, appuyé par Madame Carine Dubé et il est résolu que le conseil municipal de Saint-Léon-le-Grand mandate AtkinsRéalis pour effectuer un contrôle qualitatif sur la compaction, les essais de laboratoire, supervision, acceptation des matériaux, planification et rapport pour les travaux de réfection du rang de l'Isle. Les frais d'analyse sont d'un montant approximatif de 11 031.46 \$ plus les taxes applicables. Le montant est admissible à un remboursement du ministère de la Sécurité publique (MSP), à un taux de remboursement d'environ 80%. L'analyse sera faite telle que décrite sur leur proposition de service datée du 29 septembre 2025. Le conseil autorise Madame Roxane St-Yves directrice générale et greffière-trésorière à signer l'offre de service pour et au nom de la municipalité de St-Léon-Le-Grand.

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

4. Autorisation de dépenses - Nettoyage du site de traitement des eaux usées, des stations de pompage et nettoyage de ponceaux

214-2025 IL EST PROPOSÉ par Monsieur Christian Charette, appuyé par Monsieur Charles Charette et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand autorise une dépense au directeur des travaux publics, Monsieur Philippe Deschesnes, au montant de 6500\$ plus les taxes applicables pour le nettoyage par service de pompage du site de traitement des eaux usées, des stations de pompage ainsi que le nettoyage de ponceaux dans la municipalité.

Madame la mairesse demande le vote.
Adoptée à l'unanimité par les membres du conseil présents.

5. Période de questions

6. Clôture de la séance

215-2025 L'ordre du jour étant épuisé Madame Marjolaine Poudrier propose, appuyé par Madame Carine Dubé et il est résolu de clôturer la séance à 13h02.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Viviane Vertefeuille, directrice générale et greffière-trésorière adjointe

Je, Marilyne Gélinas, mairesse de la municipalité signe le présent procès-verbal comme si chacune des résolutions ci-dessus était signée individuellement.

Mairesse